

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

REX 006-069/13/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association l'Eden des Lumières pour "le Festin des Dieux" et approbation d'une convention.

DGDAT 13/9558/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la programmation de l'année Capitale Européenne de la Culture à La Ciotat l'association Marseille Provence 2013 coproduit avec la Ville de La Ciotat une exposition de peintures développant les thèmes évoqués dans les différentes manifestations de Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture : les hommes, les Dieux, Ulysse, la Méditerranée. Cette exposition se tiendra du 15 juin au 14 juillet 2013 à la Chapelle des Pénitents Bleus de La Ciotat.

Le budget prévisionnel de cet événement est fixé à 16 000 euros avec en recettes un apport en coproduction de l'association Marseille Provence 2013 de 4 000 euros, une contribution de la Ville de La Ciotat de 2 000 euros et une participation sollicitée de Marseille Provence Métropole de 10 000 euros.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

L'ensemble inédit constitué par le Festin des Dieux, les thèmes abordés contenant et développant ceux de l'année Capitale Européenne de la Culture, justifient la participation de la Communauté Urbaine au budget de cet événement.

Le lieu de l'exposition et son lien avec la rénovation de l'Eden Théâtre à La Ciotat constituent un élément complémentaire dans l'action conjuguée de la ville et de la communauté urbaine pour la mise en valeur et l'attractivité touristique, économique et culturelle du territoire métropolitain.

Cette participation fixée à hauteur de 10 000 euros est conventionnée dans un contrat qui définit le projet (article 1), établit les obligations des parties (articles 5 à 7) et fixe les montants et versement des subventions publiques (article 8) soit à l'issue de l'exposition pour ce qui concerne Marseille Provence Métropole et sur justification de sa bonne tenue.

L'article 11 de la convention prévoit la mention de l'intervention de la Communauté Urbaine sur les supports d'information et de communication relatifs à l'exposition.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau ;
- La délibération de la Ville de La Ciotat du 11 février 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour le territoire de Marseille Provence Métropole de l'exposition le Festin des Dieux ;
- La valeur et la portée de l'événement partie intégrante des manifestations Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à la Ville de La Ciotat pour l'exposition de Festin des Dieux.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association MP 2013, l'association l'Eden des Lumières et la Ville de La Ciotat.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 de la Communauté Urbaine - Imputation budgétaire : A 330/6743/2DGS.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI